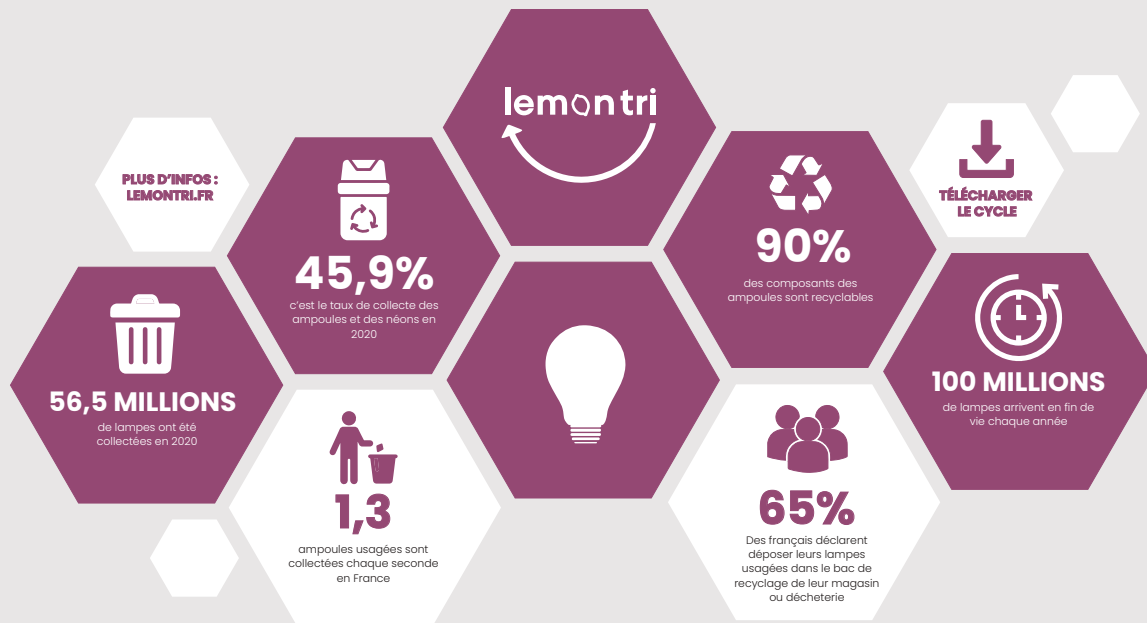


LE RECYCLAGE

DES AMPOULES ET DES NÉONS

Environ **130 millions** de sources lumineuses sont mises sur le marché en France chaque année. A l'exception des ampoules à incandescence et des ampoules halogènes qui vont dans les ordures ménagères, les ampoules doivent être déposées dans des points de collecte dédiés car elles contiennent du mercure, une substance toxique pour l'homme et l'environnement.



QUE DEVIENNENT MES AMPOULES ET MES NÉONS ?



D'abord, le gisement collecté est trié : étape essentielle pour assurer le recyclage des ampoules. Puis, les différents éléments sont audités pour étudier leur réemployabilité. Les pièces de ce qui n'est pas réemployable sont séparées et broyées.

Le plastique broyé est récupéré tandis que le verre est refondu et permet de construire des matériaux isolants.

Les poudres fluorescentes, contenant des terres rares, peuvent être récupérées pour les utiliser dans d'autres appareils électriques ou électroniques. Le mercure, qui lui n'est pas recyclable, est par la suite envoyé dans des centres de stockage pour déchets ultimes.

EN SAVOIR +

Pour la préservation de l'environnement et la mise en place de filière de recyclage efficace, une éco-contribution est incluse dans le prix de vente des ampoules. Ainsi, le consommateur participe au financement de la filière.